

Le chauffard condamné à 8 ans de prison



Le chauffard condamné à 8 ans de prison

Ce jeudi 8 juillet se déroulait au tribunal correctionnel d'Auch le jugement concernant le terrible accident de voiture qui a fait un mort le 13 septembre 2019. Il s'agissait de juger un jeune homme de 22 ans qui était inculpé pour recel de véhicule, refus d'obtempérer, violences et blessure sur policier, et homicide involontaire. Des faits qui se sont produits principalement sur la route sinueuse qui relie Pavie à Pessan. Lors de l'accident, la voiture s'est retrouvée dans un champ situé 5 mètres plus bas que la route. Le passager à côté du conducteur, non attaché à la ceinture, est éjecté du véhicule et décède sur le coup. Le troisième passager, lui aussi est éjecté du véhicule mais il s'en sort plutôt bien.

Le tribunal condamnera le conducteur du véhicule à 8 ans de prison assorti de l'interdiction de permis de conduire, de port d'armes et de séjourner dans le Gers pendant 5 ans.